

ANNEXE 1

Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 comprenant :

- *le bilan et le compte de résultats après répartition ;*
- *les bilans par secteurs ;*
- *le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;*
- *le détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;*
- *la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges ;*
- *le rapport du Commissaire Réviseur.*

Table des matières

Examen des documents comptables arrêtés au 31 décembre 2021

Bilan et le compte de résultats après répartition	2
Bilans par secteurs	69
Rapport de gestion	72
Organigramme	78
Rapport de rémunération	79
Détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes	97
Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services	98
Rapport du Réviseur	99

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SPI**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue du Vertbois

N° : 11

Boîte :

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0204.259.135

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

23-12-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 28-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LEBEAU Caroline

Thier Belle-Vue 26

4520 Wanze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

NYSSSEN Didier

Rue Max Houben 6

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

HAUTPHENNE Eric

Rue Bordia 5

4210 Couthuin

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

FORET Gilles

Rue Forgeur 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BENVEGNA Grégory

Rue Chiff-d'Or 62

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GUCKEL Irwin

Rue Carpay 45

4683 Oupeye

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CLOSE-LECOQ Jean

Aux Grands Champs 16

4052 Chaudfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FABRIS Jean

Rue José Xhend 135

4652 Herve

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MEURENS Jean-Claude

Köllenhof 117

4880 Aubel

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GELDOF Julie

Avenue Montesquieu 21
4101 Seraing
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VANDEBURIE Julien

Rue Fernand Tilquin 49
4030 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FIRQUET Katty

Rue de la Douix 35
4130 Esneux
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

GILLARD Luc

Publémont 30
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LANDAUER Nathalie

Rue Georges Lambert 3
4280 Hannut
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DESIRONT Pascale

de l'Enfer 14 A
4280 Hannut
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LEFEVRE Raphaël

Rue de la Chasse 76
5380 Marchvelette
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2021-12-21

Administrateur

DELCOURT René

Chaussée de Wavre 31
4217 Héron
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GANSER Romain

Rue de Montzen 91
4850 Moresnet
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

ERNST Serge

Allée des Sorbiers 25
4671 Blégny
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BAUMGARTEN Werner

Buschbergerweg 102
4701 Eupen
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

3 R, LEBOUTTE & CO (B00313)

0460983491

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-29

Fin de mandat : 2024-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

RATY Stéphane (A02574)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>152.003.656</u>	<u>146.054.783</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	209.648	202.623
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	146.149.320	140.571.752
Terrains et constructions		22	4.300.765	4.655.185
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	204.818	210.550
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	129.375.853	127.513.292
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	12.267.884	8.192.725
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	5.644.688	5.280.408
Entreprises liées	6.15	280/1	5.000	
Participations		280	5.000	
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	427.100	59.600
Participations		282	427.100	59.600
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	5.212.588	5.220.808
Actions et parts		284	5.197.529	5.205.749
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	15.059	15.059

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	181.294.970	181.916.966
Créances à plus d'un an		29	80.670.365	77.815.334
Créances commerciales		290	6.624.232	4.519.829
Autres créances		291	74.046.133	73.295.505
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	38.468.239	41.613.858
Stocks		30/36	38.468.239	41.613.858
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	38.468.239	41.613.858
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	29.281.510	28.367.004
Créances commerciales		40	6.106.537	2.591.132
Autres créances		41	23.174.973	25.775.872
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	13.353.645	23.629.716
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	13.353.645	23.629.716
Valeurs disponibles		54/58	18.365.473	7.881.972
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.155.738	2.609.082
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	333.298.626	327.971.749

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>181.751.170</u>	<u>162.340.400</u>
Disponible		10/11	40.744.200	39.345.075
Indisponible		110	38.244.200	
		111	2.500.000	39.345.075
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	28.585.756	28.758.327
Réserves indisponibles		130/1	894.730	894.729
Réserves statutairement indisponibles		1311	801.498	801.498
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	93.232	93.231
Réserves immunisées		132	4.322.815	4.495.388
Réserves disponibles		133	23.368.211	23.368.210
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	14.783.631	12.356.876
Subsides en capital		15	97.637.583	81.880.122
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.740.507</u>	<u>1.580.306</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	305.218	87.493
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	305.218	87.493
Impôts différés		168	1.435.289	1.492.813

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	149.806.949	164.051.043
Dettes à plus d'un an	6.9	17	113.553.935	112.225.869
Dettes financières		170/4	111.288.575	110.097.829
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	107.128.159	110.097.829
Autres emprunts		174	4.160.416	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.265.360	2.128.040
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	33.404.753	50.642.027
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	12.188.785	11.156.978
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.954.227	3.057.060
Fournisseurs		440/4	2.954.227	3.057.060
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	9.889.831	10.230.829
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.892.077	1.379.280
Impôts		450/3	392.905	117.661
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.499.172	1.261.619
Autres dettes		47/48	6.479.833	24.817.880
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.848.261	1.183.147
TOTAL DU PASSIF		10/49	333.298.626	327.971.749

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	32.748.704	27.411.557
Chiffre d'affaires	6.10	70	16.471.240	14.286.181
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-3.145.619	-2.171.065
Production immobilisée		72	10.639.496	7.253.657
Autres produits d'exploitation	6.10	74	8.774.893	7.636.169
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	8.694	406.615
Coût des ventes et des prestations		60/66A	31.908.289	27.162.926
Approvisionnements et marchandises		60	9.032.583	9.367.967
Achats		600/8	9.032.583	9.367.967
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.155.050	1.742.034
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	9.742.144	8.862.381
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.889.580	6.290.320
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	61.281	-858.575
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	217.725	-5.000
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.809.926	1.763.799
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	840.415	248.631

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4.651.198	4.713.798
Produits financiers récurrents		75	4.651.058	4.713.010
Produits des immobilisations financières		750	4.108	4.668
Produits des actifs circulants		751	1.181	3.247
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.645.769	4.705.095
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	140	788
Charges financières		65/66B	3.287.982	3.443.588
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.287.938	3.443.286
Charges des dettes		650	1.352.349	1.467.039
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	2.270	
Autres charges financières		652/9	1.933.319	1.976.247
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	44	302
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	2.203.631	1.518.841
Prélèvement sur les impôts différés		780	57.524	54.694
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	6.973	-15.540
Impôts		670/3	6.973	2.776
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		18.316
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	2.254.182	1.589.075
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	172.573	165.835
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	2.426.755	1.754.910

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	14.783.631	12.356.876
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	2.426.755	1.754.910
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	12.356.876	10.601.966
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	14.783.631	12.356.876
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	21.722
8021		
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	21.722	
8121P	XXXXXXXXXX	21.722
8071		
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	21.722	
81311	0	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	792.773
8022	123.886	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	916.659	
8122P	XXXXXXXXXX	590.150
8072	116.861	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	707.011	
211	209.648	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	11.390.842
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	11.390.842	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	6.735.657
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	354.420	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	7.090.077	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	4.300.765	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	1.112.555
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	78.077	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.190.632	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	902.005
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	83.809	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	985.814	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	204.818	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	190.008.426
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	10.197.050	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	200.205.476	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	291.426
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255	291.426	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	62.786.560
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	8.334.489	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	71.121.049	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	129.375.853	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	8.192.725

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 4.075.159

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 12.267.884

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 12.267.884

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	5.000	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	5.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>5.000</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	59.600

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362 367.500

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392 427.100

Plus-values au terme de l'exercice

8452P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282) 427.100

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-) 8622

Autres

(+)/(-) 8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

8652

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	5.256.213

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363 1.500

Cessions et retraits

8373 9.816

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393 **5.247.897**

Plus-values au terme de l'exercice

8453P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P **XXXXXXXXXX**

1.639

Mutations de l'exercice

Actées

8473 44

Reprises

8483 140

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523 **1.543**

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P **XXXXXXXXXX**

48.825

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553 **48.825**

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284) **5.197.529**

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P **XXXXXXXXXX**

15.059

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8) **15.059**

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
DU TIHANGE 0770791989 Société coopérative à responsabilité limitée du Vertbois 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	100	100			EUR	5.000	0
Groupement d'intérêt économique Trilogiport 0898081131 Quai de Maestricht 14 4000 Liège BELGIQUE	PARTS		33,33		2019-12-31	EUR	145.083	-11.199
LSP1 0748573645 Société anonyme Lambert-Lombart 3 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	3.675	49			EUR	750.000	0
SORASI S.A. 0435532572 RUE DU VERTBOIS 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	200	40		2020-12-31	EUR	124.000	0
Wallonie Développement 0874449060 Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE	PARTS	5	12,5		2020-12-31	EUR	25.408	4.760

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	13.353.645	23.629.716
8686	2.855.733	1.698.284
8687	10.497.912	21.931.432
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- QUOTE PART CONCESSIONNAIRES A REPORTER
- DIVERS
- INERETS ACQUIS SOWAFINAL
- QUOTE PART PROJET MOBILITY
- COMMISSION CBR 2021
- DECOMPTE COPRO 2021
- ABONNEMENTS LOGICIELS
- ASSURANCE INCENDIE
- PARTICIPATION CLUB ENTREPRISES
- MAINTENANCES

Exercice
25.158
6.841
916.427
77.628
58.570
27.813
20.322
11.790
5.861
5.327

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
(110)	38.244.200	
111P	XXXXXXXXXX	39.345.075
(111)	2.500.000	
8790	40.744.200	
87901	75	
8791		
87911		

Modifications au cours de l'exercice
 PARTS COMMUNALES "A"
 CAPITAL PROVINCE PARTS "B"
 PARTS SECTEUR COMMUNES "E"

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants
	-125
	1.399.075
	200
8702	
8703	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions litiges
Litige social

Exercice	
	5.000
	300.218

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	12.188.785
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	12.188.785
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) **12.188.785**

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	36.776.802
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	36.222.080
Autres emprunts	8852	554.722
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.641.820
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	38.418.622

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	74.511.773
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	70.906.079
Autres emprunts	8853	3.605.694
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	623.540

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 **75.135.313**

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	82.267.270
8931	
8941	
8951	
8961	82.267.270
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	82.267.270
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	392.905
450	
9076	
9077	1.499.172

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Produits à reporter
- Charges à imputer
- Participations infrastructures à reporter

Exercice
82.051
1.550.072
1.216.138

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Développement économique

16.471.240

14.286.181

Ventilation par marché géographique

Belgique - région liégeoise

16.471.240

14.286.181

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

5.236.815

7.006.287

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

107

100

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

94,4

90,4

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

184.287

173.996

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

6.725.177

6.319.285

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

1.970.459

1.849.882

Primes patronales pour assurances extralégales

622

505.079

465.746

Autres frais de personnel

623

541.429

227.468

Pensions de retraite et de survie

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111	24.761	813.794
Sur créances commerciales			
Actées	9112	108.401	57.874
Reprises	9113	22.359	102.655
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	217.725	
Utilisations et reprises	9116		5.000
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		77.420
Autres	641/8	1.809.926	1.686.379
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	2	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,3	1,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	4.488	2.217
Frais pour la société	617	187.113	118.728

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Intérêts pris en charge par la Région Wallonne

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Intérêts Sowafinal

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.725.044	2.731.876
9126		
754		
	1.919.628	1.965.571
	1.095	7.648
6501		
6502		
6510	2.270	
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	1.919.628	1.965.571
	13.685	12.673

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	8.834	407.403
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	8.694	406.615
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		3.433
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	8.694	403.182
Produits financiers non récurrents	(76B)	140	788
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	140	788
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	44	302
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	44	302
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	44	302
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	6.973
9135	6.746
9136	
9137	227
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	847.256	1.394.962
9146	1.602.054	1.587.559
9147	1.978.925	1.855.006
9148	6.746	2.776

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

DROIT DE SUPERFICIE DETENU
DROIT DE SUPERFICIE OCTROYE

Exercice
388.165
388.165

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	5.000	
(280)	5.000	
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	427.100	59.600
9263	427.100	59.600
9273		
9283		
9293	27.152	83.814
9303		
9313	27.152	83.814
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	101.168
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	21.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

La législation prévoit que les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les comptes annuels doivent être établis avec clarté et indiquer systématiquement d'une part, à la date de clôture de l'exercice, la nature et le montant des avoirs et droits de l'entreprise, de ses dettes, obligations et engagements ainsi que de ses moyens propres et, d'autre part, pour l'exercice clôturé à cette date, la nature et le montant de ses charges et produits.

Lors du Conseil Permanent du 13 janvier 1984, il a été adopté un certain nombre de règles particulières pour la clôture des comptes au 31 décembre 1983.

Ces règles reprises au Comité Permanent du 24 février 1984, et modifiées lors du Comité Permanent du 14 mars 1986 et lors du Conseil d'Administration du 27 mars 1992, du Bureau Exécutif du 14 juin 1996, des conseils d'administration des 4 mai 2001, 8 novembre 2002, 11 avril 2003, 23 avril 2004, 28 avril 2009, 27 avril 2010, 13 mai 2014, 12 mai 2015, 17 mai 2016 et **17 juin 2020** sont résumées ci-après :

I. PRINCIPE

Chaque entreprise détermine les règles qui, dans le respect des dispositions du présent chapitre, mais compte tenu de ses caractéristiques propres, président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article 7, alinéa 1er, de la loi et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise et actées dans le livre prévu à l'article 7, alinéa 3, de la loi.

Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit conformément à l'article 3, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

ACTIF

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

S'ils ne sont pas pris en charge par le Compte de Résultats de l'exercice, les frais d'étude et de recherche sont portés sous cette rubrique.

Ces actifs sont amortis comme suit :

- Logiciels applicatifs liés à la réalisation de la nouvelle plate-forme informatique : 5 ans
- Autres : 3 ans

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La durée d'amortissement est limitée à une durée d'amortissement normale, soit :

- bâtiment à usage exclusif de bureaux : 30 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010

- autres bâtiments : 20 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010
- **investissements photovoltaïques : 20 ans. Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.**
- mobiliers : 10 ans
- matériel courant : 5 ans
- matériel informatique (décision du conseil d'administration du 12 mai 2015) :
 - Aménagement de la salle machine : 10 ans
 - Migration vers nouveaux serveurs, remplacement de la pointeuse, logiciels applicatifs et sécurisation informatique : 5 ans
 - Autres : 3 ans

Lorsque des investissements sont réalisés dans le cadre d'un contrat ou d'une convention assortie d'un droit personnel (location, sous-location) ou réel (emphytéose, droit de superficie) et qu'ils ne peuvent être récupérés au terme de celui-ci, l'amortissement de ces investissements se réalise sur la durée de vie résiduelle de ce droit. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 27 avril 2010.

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'une concession d'un droit réel (emphytéose, droit de superficie), et que l'opération ne répond pas aux critères de leasing financier, l'investissement est amorti sur la durée du droit concédé. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 12 mai 2015.

L'activation de terrains acquis pour être commercialisés via des emphytéoses se fait pour les parcs d'activités économiques d'intérêt supra-communal, soit des parcs spécialisés ou bien localisés sur des axes de communication majeurs, ainsi que pour des parcs aménagés sur d'anciennes friches industrielles requalifiées. Par-contre les parcs de nature locale resteront en stocks, même si une formule de commercialisation peut s'envisager de manière optionnelle. Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

Lorsque les terrains sont commercialisés en emphytéose, une réduction de valeur à 100% est appliquée sur la valeur inscrite pour ceux-ci en immobilisés. La valeur inscrite en subsides y correspondant est en parallèle prise en résultats à 100%. Annuellement, en proportion de la durée de l'emphytéose, une reprise de réduction de valeur est effectuée jusqu'à reconstituer au terme de celle-ci la valeur initiale du coût de revient (valeur en immobilisés déduction faite des subsides y correspondant). Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

Les montants repris dans le compte 26500002 Val Benoît NA correspondent à la valeur des surfaces casco du bâtiment Génie Civil sur le site du Val Benoît. La commercialisation de celles-ci est prévue différenciée, ceci en fonction de la situation du marché mais une priorité donnée à l'intégration au centre de service existant. Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

Pour l'année pendant laquelle l'immobilisation incorporelle ou corporelle a été acquise ou constituée:

- la première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations acquises ou constituées pendant l'exercice comptable n'est prise en considération à titre de frais professionnels qu'en proportion de la partie de l'exercice comptable au cours duquel les immobilisations sont acquises ou constituées;

- le montant global des frais accessoires au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement de revient des immobilisations concernées.
- Les éléments qui sont investis distinctement du principal ou postérieurement à celui-ci ont une durée d'amortissement correspondant à leur nature spécifique

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'un financement identifiable, la charge d'intérêts dits intercalaires car relatifs aux capitaux empruntés pour les financer avant mise en exploitation effective de l'immobilisé sera portée à l'actif et amortie de la même manière que l'immobilisé auquel elle se rapporte. Cette règle sera d'application pour une période normale de réalisation du projet. Les intérêts correspondant aux périodes relatives soit à des retards significatifs et anormaux, soit au laps de temps conséquent entre la fin de la réalisation et la mise en exploitation effective ne seront pas activés.

A partir du 1^{er} janvier 2015, le petit matériel, le petit outillage, et les fournitures de bureau ne seront immobilisés que si leur valeur hors TVA est de minimum 1000 EUR, ceci en concordance avec la coordination de l'arrêté ministériel n°1 du 2 septembre 1980 suite notamment à la publication de l'arrêté ministériel daté du 4 décembre 2013 (Moniteur Belge du 9 décembre 2013).

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont opérées en cas de moins-value durable ou définitive.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN - VII. CREANCE A UN AN AU PLUS

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées comme suit :

1. Pour les débiteurs privés :
 - a. Dès le prononcé d'une faillite, la créance concernée devra être assortie d'une réduction de valeur à 100%
 - b. Pour les créances dont l'ancienneté est de 6 mois au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de valeur de 50% sera portée en compte. Pour les créances dont l'ancienneté est d'un an au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de 100% sera portée en compte. Cette disposition ne s'applique pas en cas de plan d'apurement convenu avec le créancier
2. Pour les débiteurs publics, les décisions de réduction de valeur seront analysées au cas par cas

Les créances à un an au plus comprennent les inscriptions envers les pouvoirs publics et autres intervenants tenu compte de l'avancement des travaux en respect des conventions qui les lient à la SPI. Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

VIII. PLACEMENT DE TRESORERIE - IX. VALEURS DISPONIBLES

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

VI. STOCKS

L'évaluation des stocks est effectuée suivant les directives du Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la valeur d'acquisition sous défalcation des subsides et interventions conformément aux directives, les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings.

Des réductions de valeur sont appliquées conformément aux articles 3 :47 et 3 :48 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

PASSIF

VI. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont inscrits conformément aux prescrits des conventions qui lient la SPI aux pouvoirs subsidants ou aux partenaires intervenants. Les inscriptions se réalisent suivant le principe du « matching principe » tenu compte de l'avancement des travaux conventionnellement convenus dans ces conventions. Ces inscriptions correspondent en immobilisations notamment à des bâtiments et à des terrains ZAE destinés à la vente en emphytéose. Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la fin de chaque exercice, les provisions à constituer pour couvrir tous les risques et charges prévus sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

VIII. DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur d'origine. Sont mis à charge du résultat de l'exercice les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui sont attribués au cours d'un exercice ultérieur en raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs.

Les dettes à un an au plus comprennent les inscriptions de rétrocession convenues avec les concessionnaires, celles-ci tenant compte de l'avancement des travaux. Ce point a été ajouté par le conseil d'administration du 17 juin 2020.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de l'intercommunale au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

I. EXPOSÉ DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION BILANTAIRE

A. Chiffre d'affaires, production immobilisées et produits d'exploitation

Les éléments principaux sont :

- les locations, redevances de bâtiments et de salles de réunion : 3 268 953 EUR en 2021 contre 3.103.819 EUR en 2020. En 2021, une moyenne de 36.936 m² de bâtiments (tous types confondus) a été mise à disposition sur une surface louable de 44 017 m², soit un taux d'occupation de 84 % Une augmentation du taux d'occupation de 4 % est à constater par rapport à 2020
- les revenus générés par les ventes ou droits d'emphytéose de terrains dans les parcs d'activités économiques : 14.540.250 EUR en 2021 contre 10.142.223 EUR en 2020 ; pour 2021, les ventes représentent 5 183 397 EUR contre 9.356.854 EUR pour les droits d'emphytéose
- les prestations de services (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les pouvoirs publics et études principalement) ainsi que la production immobilisée pour les projets Mind YT et la réaffectation du bâtiment pour la Centrale des Métiers (uniquement en 2021) : 1.092.788 EUR en 2021 contre 720.206 EUR en 2020.
- en conformité avec l'article 21 des statuts, la Province de Liège a versé un montant de cotisations de 1.399.359 EUR contre 1.388.012 EUR en 2020 Les Communes se sont acquittées de cotisations d'un montant de 1.376.152 EUR contre 1.361.600 EUR l'année antérieure.
- des refacturations de charges locatives sont enregistrées pour 833.865 EUR en 2021 contre 750 745 EUR en 2020.

B. Résultat et commentaires par rapport au budget

Le bénéfice de l'exercice avant impôts est de 2.203.631 EUR.

Après impôts sur le résultat de -6 974 EUR, après prélèvement en réserves et impôts différés de 230 098 EUR, l'exercice se clôture par un bénéfice à affecter de 2.426.755 EUR

	2021	2020	2019
Résultat de l'exercice avant impôts	2 203 631	1 518 842	6.776.140
Résultat de l'exercice	2.426.755	1 754.910	5 123 363

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice précédent de 12 356.876 EUR, le total du résultat à affecter s'élève à 14.783.631 EUR. Il est proposé de l'affecter au résultat reporté.

Le budget 2021 révisé et validé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2020 présentait une perte de 687.468 EUR. Les variations entre ce budget et le résultat de l'exercice avant impôts sont influencés par les éléments suivants :

- les ventes et conventions d'emphytéose de terrains (hors ventes pour compte de tiers) se montent respectivement à 7,3 et 24,4 ha pour un total de 31,7 ha, soit une légère hausse par rapport au budget de 29,1 ha. En valeur, les recettes générées par les ventes et emphytéoses de terrains sont supérieures de près de 1 145 000 EUR. Le pourcentage de marge brute (hors coûts internes et de personnel) est cependant in fine un peu inférieur. La marge en valeur représente un impact positif de 483.000 EUR en valeur.
- Les revenus des locations et redevances de bâtiments sont en baisse de 179 000 EUR dont 43 000 EUR pour les salles de réunion suite à l'impact COVID
- Les prestations de services et la production immobilisées sont de 173.000 EUR inférieures au budget mais progressent comparativement à l'exercice précédent. Cet élément s'explique notamment par la décision des Instances de SPI d'affecter du personnel pour venir en aide aux Communes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021
- une diminution de 760 000 EUR des subsides FEDER (impact COVID) ou liés à des projets spécifiques pour lesquels SPI a reçu des accords de subvention avec retard ou encore le projet Interreg W2P (économie circulaire) non retenus. En corolaire, les dépenses de ces activités sont moindres pour les mêmes raisons.
- globalement, une économie de 1.818.000 EUR peut être constatée sur les frais généraux.
- les frais de personnel sont inférieurs de 1.058 000 EUR par rapport au budget et sont la conséquence d'engagements planifiés dont la mise en œuvre s'est réalisée plus tardivement ou encore de la diminution de la cotisation de responsabilisation. En 2021, SPI comptait en moyenne 94 39 ETP

- enfin, les autres produits d'exploitation accusent une augmentation de plus de 405.000 EUR en raison notamment d'indemnités d'assurances consécutives à des dégâts liés aux inondations

C. Capital et réserves

Au 31 décembre 2021, les apports hors capital s'établissent à 40 744 200 EUR contre 39.345.075 EUR en 2020.

En 2021, l'augmentation de capital est principalement justifiée par la libération par la Province de Liège du montant de 1 399.075 EUR.

Les réserves totalisent 28 585 756 EUR au 31 décembre 2021 contre 28.758.328 EUR au 31 décembre 2020.

La société dispose de fonds propres pour une valeur de 181 751 170 EUR soit 54,52 % du total du bilan contre 49,50 % à la fin de l'année précédente. Sans tenir compte des dettes SOWAFINAL qui sont prises en charge par la Région Wallonne, le ratio de solvabilité s'établit à 72 %

D. Bilan

Le total du bilan s'élève à 333.298.626 EUR au 31 décembre 2021 contre 327.971.745 EUR pour l'exercice précédent.

ACTIF	2021	2020	2019
Immobilisations incorporelles	209.648	202.623	196.912
Immobilisations corporelles	146.149.319	140.571.751	136.531.614
Immobilisations financières	5.644.688	5 280 407	5.291 779
Créances à plus d'un an	80.670.365	77.815.335	78.768.748
Stocks et commandes en cours d'exécution	38 468.239	41 613.858	43.371 724
Créances à un an au plus	29 281.510	28 367.001	31.363 202
Placements de trésorerie	13.353.645	23.629.716	16.780.731
Valeurs disponibles	18.365.473	7.881.972	15.278.082
Comptes de régularisation	1 155.739	2 609.082	2.526 234
TOTAL DE L'ACTIF	333.298.626	327.971.745	330.109.026

PASSIF	2021	2020	2019
Fonds propres	181.751.170	162.340.402	160.600 603
Provisions et impôts différés	1.740.507	1.580.306	1.927.936
Dettes	149.806 949	164 051.037	167.580 487
TOTAL DU PASSIF	333.298.626	327.971.745	330.109.026

E. Structure de l'organisation

L'actionariat de la SPI est composé pour 93,05 % de capitaux souscrits par la Province de Liège, pour 6,69 % par l'ensemble des communes de la province de Liège et pour 0,26% par d'autres institutions publiques

F. Plan financier pluriannuel et lignes de développement

Le 17 décembre 2019, l'Assemblée générale ordinaire approuvait le plan stratégique pour les années 2020 à 2022

Ce plan stratégique se structurait par les 5 axes suivants

1. Développer des solutions d'implantation qui répondent aux besoins des entreprises, en cohérence avec les mutations économiques et environnementales.
2. Développer des solutions de services innovantes et attractives pour les entreprises
3. Devenir le principal partenaire prospectif et opérationnel pour les associés.
4. Entrer en transition, vers un modèle d'économie circulaire, qui vise à recycler le territoire
5. Devenir une organisation agile, attractive, innovante

De ce plan stratégique, découlaient les budgets suivants représentant le résultat projeté de l'année concernée :

	2020	2021	2022	TOTAL
BUDGETS MISSIONS CLASSIQUES	795.344	-553.079	459.152	701.417
BUDGETS ACTIONS PLAN STRATEGIQUE	-1.284.250	-1.054.838	-542.605	-2.881.693
CUMUL DES BUDGETS	-488.906	-1.607.917	-83.454	-2.180.277
BUDGETS REVISES*		-687.538	-349.274	
RESULTATS AVANT IMPOTS	1.518.842	2.203.631		3.722.473

*Au-delà de l'exercice budgétaire triennal du plan stratégique, les services SPI élaborent un budget annuel révisé et validé par le Conseil d'Administration au début de chaque exercice

Pour l'année 2021, les interventions des communes et de la Province de Liège sont conformes aux paragraphes suivants de l'article 21 des statuts soit :

« Le Conseil d'Administration fixe chaque année, au plus tard dans le mois d'octobre précédant l'exercice, le montant de la cotisation exigée des communes membres et de la Province à titre de contribution aux frais de fonctionnement de la société. L'absence de décision entraîne d'office l'application du taux en vigueur durant l'exercice précédent. La quote-part de chaque commune est déterminée sur base du nombre d'habitants au trente et un décembre de l'année qui précède l'exercice auquel la cotisation se rapporte.

En aucun cas, la cotisation des communes ne peut dépasser NONANTE SEPT CENTS (0,97 euros) par habitant, montant à indexer sur base de l'index des prix de détail publié par le SPF Economie, PME, Classes Moyennes pour le mois d'août deux mille six.

Les communes membres inscrivent chaque année à leur budget le montant fixé par le Conseil d'Administration

La cotisation de la Province est au moins équivalente à celle des Communes. En outre, chaque année, la Province participera à l'augmentation du capital pour un montant au moins égal à sa cotisation. Le cas échéant, la Province peut anticiper cette obligation en souscrivant d'avance les augmentations du capital dues pour les années suivantes ; dans ce cas, les montants seront calculés sur la base des circonstances prévalant durant l'année de l'anticipation. »

G. Organigramme fonctionnel

Voir annexe.

H. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Conformément à l'article 36 du Code des sociétés et Associations, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Selon cette évaluation, il n'existe pas d'incertitudes ou risques particuliers mis à part les risques inhérents directement à son activité. Les principes de prudence ont été appliqués et les provisions nécessaires à assurer une image fidèle ont été comptabilisées à fin 2021.

II. DONNÉES IMPORTANTES SURVENUES APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

III. INDICATION DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant

IV. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant

V. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ

Sans objet

VI. INDICATIONS EN CAS DE PERTE REPORTÉE OU DE PERTES DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

Sans objet

VII. AUTRES INFORMATIONS QUI DOIVENT ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Néant

VIII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

Liège, le 17 mai 2022.



ERIC WAUTPHENNE
Président

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
CHARGÉS DE RELATIONS
CLIENTS PRIVÉS
Laurence SLANGEN
CLIENTS PUBLICS
Magali RIFFON
Gestionnaire demandes entrantes
Sabine TOUSSAINT

DIRECTION GENERALE
DIRECTEUR GÉNÉRAL : CÉDRIC SWENNEN
Conseiller à la Direction générale : Damien ARNOULD
Responsable Marketing Stratégique : Frédérique HOPPELER
Chargé de relations publiques : Pierre CASTELAIN
Attachées adjointes : Denise CHABOT – Muriel STEIMETZ

Gérante CITW : Nicole TASSIAUX

ORGANIGRAMME
22/03/2022

DIRECTION ORGANISATION : CATHERINE COLLETTE
CHEF DE SERVICE RH : INGRID KUBELIC

Ressources Humaines
Coordinateur amélioration continue : Katia VISSE
SIPPT : Anne DA COL
Coordinateur RH : Aurore DEBATTICE
Gestionnaire Formation : Françoise MUSTY
Assistante : Virginie HONHON

Communication
Appui communication : Julie BUCHET
Gestionnaire Image : Christine VILLERS

Accueil et organisation
Gestionnaires administratives accueil et réception
Natalia BARTODZIEJ – Gulsun KIZILTAS

DIRECTION BUSINESS SHAKERS : CATHERINE COLLETTE

Business shakers
Aylin COLDU
Olivier COPETTE
Pierre-yves DEBLIQUY
Maryse DEGRAEN
Isabelle KRUYTS
Benjamin SERVAIS
Gestionnaire administrative : Christelle COLLINET

DIRECTION FINANCES / JURIDIQUE : LAURENCE SIMON

Finances
Contrôleur de gestion : Stéphane DEGUELDRE
Responsable financier : André ERNST
Responsable financier adjoint : Sonia COLABELLA
Comptables : Lisette JOLLY – Corinne JURDAN - Angélique NYIRAMUGEYO
Gestionnaire administrative : Lisette MEUNIER

Juridique
Juriste marchés publics et contentieux : Pierre RIPET
Juriste : Bernard TIHON
Juriste – DPO : Philippe PARTOUNE
Coordinateur marchés publics : Sophie LEBURTON
Gestionnaire marchés publics : Joëlle BURTON

Instances
Gestionnaire Instances : Valérie GEELEN

Payroll
Juriste Responsable de la gestion administrative du personnel: Aurélie RENERS
Gestionnaire administrative Payroll : Anne DETHIER

POLE IMPLANTATIONS ET SERVICES
DIRECTEUR ADJOINT : FABIENNE LOISEAU
CHEF DE SERVICE : CLAIRE DUMOULIN

Park Managers
Pauline ARCHAMBEAU
Xavier ORY
Laurent VERSIN

Site Manager
Simon DETHIER

Stock Manager
Nicolas GAMBETTE

Animateur Communauté Val Benoit
Sacha MUNAUT

Coordinateur de projets de services Bas Carbone
Thierry BODSON

Coordinateur de projets de services dans les PAE
Pascal CAVELIER

Coordinateur ventes
Danielle PREGARDIEN
Coordinateur adjoint actes et service après-vente
Gisèle HANNECART

Cartographe intégrateur de données - géomètre
Alex SCOHIER

Gestionnaire archivage cartographie
Claude VANDEREYCKEN

Gestionnaires administratives
Audrey BOURGEOIS
Nancy KERFF
Nancy ORBAN
Aurélié WERNIMONT

POLE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
DIRECTEUR ADJOINT : SOPHIE DE CLERCK
CHEF DE SERVICE : MONIQUE JADIN

Projets
Coordinateurs de projets
Florence BREVERS
Sophie COMBLIN
Anne DA COL
Valériane D'ORIO
Anne DEHOUX
Julien GERMAY
Lydia GUISSSET
Fabienne HENNEQUIN
Anouk HERBIET
Jérémy HULS
Julien LENTZ
Christophe LECLERCO
Virginie LEJEUNE
Vincent PECHEUX
Charlotte PIERSON
Bernard REUL
Laurence SIMON
Eric VIDAL

Coordinateur de chantiers
Michel Tillmann

Patrimoine
Responsables de patrimoine
Anne-Laurence BISSCHOPS
Denis JOSSE
Lionel LEMAÎTRE
Gestionnaire technique
Christophe KEYEN
Ouvrier du patrimoine
Jérôme GERLAC

Gestionnaires administratives
Danuta KESCH
Séverine LEKEU
Sandrine LEMANS
Anne MARTINI
Anne SWAAB

Assistante
Rita NAZARIO

POLE INFORMATIQUE

Informatique
Responsable du système d'informations
Marc BROCHA
Chef de projet IT
Thierry MEESEN
Responsable parc informatique, technique et helpdesk
Xavier LEMMENS
Architecte d'intégration
Simon MARTIN

Gestionnaire administrative
Carine WASTERLAIN

POLE ETUDES ET DATA
DIRECTEUR ADJOINT AD INTERIM: FRÉDÉRIC LENOIR

SMART Référent
Fabienne ROBERTI

Etudes
Analystes
Benoît COLLET
Perrine DETHIER
Véronique DEVALERIOLA
Céline GOFFIN
Nathalie GYSELINX
Thomas LORQUET
Vincent MARINELLI

Analyste adjointe
Françoise LAMBERT

Gestionnaire administrative
Carine WASTERLAIN

Assistante
Carine CLAESEN

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
SPI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SPI (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SPI durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 333.298.626 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.254.182 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 17 mai 2022

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Stéphane RATY
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

CP002

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	70,7	30,4	40,3
Temps partiel	1002	32,5	6,8	25,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	94,4	35,5	58,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	137.319	58.072	79.247
Temps partiel	1012	46.968	9.963	37.005
Total	1013	184.287	68.035	116.252
Frais de personnel				
Temps plein	1021	7.142.540	3.128.141	4.014.399
Temps partiel	1022	2.599.604	579.580	2.020.024
Total	1023	9.742.144	3.707.721	6.034.423
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	90,4	31,9	58,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	173.996	60.691	113.305
Frais de personnel	1023	8.862.381	3.175.075	5.687.306
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	75	32	98,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	75	32	98,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	31	8	37
de niveau primaire	1200	31	8	37
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	44	24	61,4
de niveau primaire	1210	44	24	61,4
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	75	32	98,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,3	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	4.488	
Frais pour la société	152	187.113	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10		10
210	10		10
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	2	2,7
310	1	2	2,7
311			
312			
313			
340		1	0,8
341			
342			
343	1	1	1,9
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	19	5811	41
5802	632	5812	1.424
5803	25.529	5813	61.161
58031	25.529	58131	61.161
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunération 2021 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom et Prénom	Fonction	Rémunération brute annuelle totale
HAUTPHENNE Eric	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	28.100,66
FIRQUET Katty	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	21.541,74
BAUMGARTEN Werner	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	435,26
BENVEGNA Grégory	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.776,14
CLOSE Jean-François	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.809,20
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.912,07
DESIRONT Pascale	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	515,14
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.809,20
FABRIS Gianni	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	5.558,86
FORET Gilles	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	871,05
GANSER Romain	Administrateur	5.455,51

	Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	
GELDOF Julie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.790,81
GILLARD Luc	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	2.406,98
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.338,96
LANDAUER Nathalie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.692,61
LEBEAU Caroline	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.436,15
LEFEVRE Raphael	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	217,63
MEURENS J.C.	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.871,64
NYSSEN Didier	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	1.630,36
VANDEBURIE Julien	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.772,47
	Total général	83.942,44

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges pour l'année 2021

<u>NOM SOCIETE</u>	<u>MODE DE PASSATION DES MARCHES</u>
ABAKUS	Adjudication ouverte
AB TECH	Marché conjoint
ACCESS SYSTEMS	Procédure négociée sans publicité
ARCADIS	Adjudication ouverte
AG ENVIRONNEMENT	Adjudication ouverte
AU RYTHME DES SAISONS	Adjudication ouverte
BDO	Procédure négociée sans publicité
BELGO FACILITY	Adjudication ouverte
BERGER PIERRE	Procédure négociée sans publicité
BERNARD CONSTRUCTION	Adjudication ouverte
CHARLIER NUMELEC	Adjudication ouverte
COFELY SERVICES	Adjudication ouverte
COLLARD GEORGES	Adjudication ouverte
DELTA THERMIC	Adjudication ouverte
DUCHENE EIFFAGE	Adjudication ouverte
FRANKI	Adjudication ouverte
G4S SECURE SOLUTIONS	Procédure négociée sans publicité
GALERE	Adjudication ouverte
GEOSOLUTION	Procédure concurrentielle avec négociation
GESPLAN	Adjudication ouverte
GIM	Procédure négociée sans publicité
GROVEN +NV	Adjudication ouverte
INTPACT BELGIUM	Procédure négociée sans publicité
KONE BELGIUM SA	Adjudication ouverte
KS SEPPI	Adjudication ouverte
LAMELEC	Adjudication ouverte
LA NICHE	Procédure négociée sans publicité
LAURENTY	Procédure négociée sans publicité
LAURENTY ESPACES VERTS	Adjudication ouverte
LEM INTERIM	Procédure négociée sans publicité
NELLES FRERES	Adjudication ouverte
O'BURO	Procédure négociée sans publicité
PHD	Procédure négociée sans publicité
PROGRESS CONSULTING	Procédure négociée sans publicité
REAR WINDOW	Procédure négociée sans publicité
SBS ENVIRONNEMENT	Adjudication ouverte
SEGEFA	Procédure négociée sans publicité
SITEREM	Adjudication ouverte
SOCOGETRA EXELIO	Procédure négociée sans publicité
STOOLINK SA	Procédure négociée sans publicité
TIF	Adjudication ouverte
TRTC BONFOND	Procédure négociée sans publicité
VIRAGE	Adjudication ouverte
VRANCKEN	Adjudication ouverte

Résultats 2021-Secteur Assainissement

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	6 280,00	
61321400	Honoraires divers	13 265,84	
61331110	Voitures -Remboursement	270,19	
61331115	Voitures parking péages	2,00	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	68 559,96	
70210000	Prestations de services		49.936,56
70990000	Travaux pour compte de tiers		6 280,00
74010000	Contribution SPI		32 161,43
	TOTAL	88.377,99	88.377,99

Liste des projets repris sous secteur Assainissement

Bassenge - Etaing Osborne
 Beyne-Heusay - Alvi
 Beyne-Heusay - Queue du Bois
 Chaudfontaine - La Roche
 Herstal - ACEC
 Herstal - Clawennes
 Reconversion AMB
 Verviers - City Station

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI

Résultats 2021-Secteur Communes

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	116 756,11	
61230100	Frais photocopies	568,52	
61321300	Honoraires interprètes	7 036,03	
61331110	Voitures-remboursements	3 178,24	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	705 264,17	
70210000	Prestations de services		513 688,56
70990000	Travaux pour compte de tiers		116 756,11
74010000	Contribution SPI		202 358,40
	TOTAL	832.803,07	832.803,07

Liste des projets repris sous secteur Commune

Amay - Ecole de Jehay	Liège - Ecole Charlemagne - Extension bâtiment
Awans - Cyclable	Liège - Ecole horticulture
Baelen - Hall sportif	Liège - Hall des Foires
Bassenge - Logements Transits	Liège - IILE Master Plan
Beyne-Heusay - Queue du Bois	Liège - IILE (incendie)
Burdinale - Ferme Grosse Tour	Liège - Foncière Liégeoise
Dison - Résidence sevices	Liège - Palais des Congrès
Eupen - Agrandissement école Kettenis	Liège - Parking + abords Palais des Congrès
Eupen - Revital Urbaine Hillstrasse	Liège - Complexe TONNE site LEMAN
Eupen - CPAS	Liège - Val Benoît Centrale thermoélectrique
Eupen - CPAS rénovation	Lontzen - Ecole Herbesthal
Eupen - Ancien bâtiment ZWA	Malmedy - Entrée du village
Ferrières - Ecole de Bosson	Malmedy - Plan communal mobilité
Foncière Liégeoise - Ateliers centraux Seraing	Neupré - Transformation ADM
Geer - Salle Polyvalente	Oupeye - Zone de police Basse-Meuse
Geer -complexe sportif	Plombières - MTTM
Herve - CPAS de Herve	Plombières - gare Montzen
Herve - Abattoir	Sart-Tilman - Country Hall
Herve - CPAS MRS	ECETIA - Country Hall
Huy - Création Cité Administrative	ECETIA - Seraing piste Indoor Athletisme
Huy - Transformation bureaux	Soumagne - ADM
Huy - Crèche	Stavelot - Centre culturel
Huy - Crèche extension	Stavelot - ancien site SPAR
La Calamine - Château Eyneburg	Waremme - hall des travaux
Liège - Corridor vélos	Zone de Police Eifel
Liège - Ecole Charlemagne - Aménagement Combles	
Liège - ULG Pôle Uliège	

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI

Résultats 2021 - Secteur Burdinale

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
61310000	Assurances diverses	2.205,73	
61331110	Voitures-remboursement km	60,51	
63020000	Dotation aux amortissements	105 056,58	
64811250	Travaux EE-BR-CS	534,82	
74640000	Récup. sur base conv. secteurs		52,56
75300000	Subsides en capital+intérêts		105 056,58
		107 857,64	105 109,14

Solde débiteur

2.748,50

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de l'intercommunale au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

I. EXPOSÉ DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION BILANTAIRE

A. Chiffre d'affaires, production immobilisées et produits d'exploitation

Les éléments principaux sont :

- les locations, redevances de bâtiments et de salles de réunion : 3 268 953 EUR en 2021 contre 3.103.819 EUR en 2020. En 2021, une moyenne de 36.936 m² de bâtiments (tous types confondus) a été mise à disposition sur une surface louable de 44 017 m², soit un taux d'occupation de 84 % Une augmentation du taux d'occupation de 4 % est à constater par rapport à 2020
- les revenus générés par les ventes ou droits d'emphytéose de terrains dans les parcs d'activités économiques : 14.540.250 EUR en 2021 contre 10.142.223 EUR en 2020 ; pour 2021, les ventes représentent 5 183 397 EUR contre 9.356.854 EUR pour les droits d'emphytéose
- les prestations de services (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les pouvoirs publics et études principalement) ainsi que la production immobilisée pour les projets Mind YT et la réaffectation du bâtiment pour la Centrale des Métiers (uniquement en 2021) : 1.092.788 EUR en 2021 contre 720.206 EUR en 2020.
- en conformité avec l'article 21 des statuts, la Province de Liège a versé un montant de cotisations de 1.399.359 EUR contre 1.388.012 EUR en 2020 Les Communes se sont acquittées de cotisations d'un montant de 1.376.152 EUR contre 1.361.600 EUR l'année antérieure.
- des refacturations de charges locatives sont enregistrées pour 833.865 EUR en 2021 contre 750 745 EUR en 2020.

B. Résultat et commentaires par rapport au budget

Le bénéfice de l'exercice avant impôts est de 2.203.631 EUR.

Après impôts sur le résultat de -6 974 EUR, après prélèvement en réserves et impôts différés de 230 098 EUR, l'exercice se clôture par un bénéfice à affecter de 2.426.755 EUR

	2021	2020	2019
Résultat de l'exercice avant impôts	2 203 631	1 518 842	6.776.140
Résultat de l'exercice	2.426.755	1 754.910	5 123 363

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice précédent de 12 356.876 EUR, le total du résultat à affecter s'élève à 14.783.631 EUR. Il est proposé de l'affecter au résultat reporté.

Le budget 2021 révisé et validé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2020 présentait une perte de 687.468 EUR. Les variations entre ce budget et le résultat de l'exercice avant impôts sont influencés par les éléments suivants :

- les ventes et conventions d'emphytéose de terrains (hors ventes pour compte de tiers) se montent respectivement à 7,3 et 24,4 ha pour un total de 31,7 ha, soit une légère hausse par rapport au budget de 29,1 ha. En valeur, les recettes générées par les ventes et emphytéoses de terrains sont supérieures de près de 1 145 000 EUR. Le pourcentage de marge brute (hors coûts internes et de personnel) est cependant in fine un peu inférieur. La marge en valeur représente un impact positif de 483.000 EUR en valeur.
- Les revenus des locations et redevances de bâtiments sont en baisse de 179 000 EUR dont 43 000 EUR pour les salles de réunion suite à l'impact COVID
- Les prestations de services et la production immobilisées sont de 173.000 EUR inférieures au budget mais progressent comparativement à l'exercice précédent. Cet élément s'explique notamment par la décision des Instances de SPI d'affecter du personnel pour venir en aide aux Communes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021
- une diminution de 760 000 EUR des subsides FEDER (impact COVID) ou liés à des projets spécifiques pour lesquels SPI a reçu des accords de subvention avec retard ou encore le projet Interreg W2P (économie circulaire) non retenus. En corolaire, les dépenses de ces activités sont moindres pour les mêmes raisons.
- globalement, une économie de 1.818.000 EUR peut être constatée sur les frais généraux.
- les frais de personnel sont inférieurs de 1.058 000 EUR par rapport au budget et sont la conséquence d'engagements planifiés dont la mise en œuvre s'est réalisée plus tardivement ou encore de la diminution de la cotisation de responsabilisation. En 2021, SPI comptait en moyenne 94 39 ETP

- enfin, les autres produits d'exploitation accusent une augmentation de plus de 405.000 EUR en raison notamment d'indemnités d'assurances consécutives à des dégâts liés aux inondations

C. Capital et réserves

Au 31 décembre 2021, les apports hors capital s'établissent à 40 744 200 EUR contre 39.345.075 EUR en 2020.

En 2021, l'augmentation de capital est principalement justifiée par la libération par la Province de Liège du montant de 1 399.075 EUR.

Les réserves totalisent 28 585 756 EUR au 31 décembre 2021 contre 28.758.328 EUR au 31 décembre 2020.

La société dispose de fonds propres pour une valeur de 181 751 170 EUR soit 54,52 % du total du bilan contre 49,50 % à la fin de l'année précédente. Sans tenir compte des dettes SOWAFINAL qui sont prises en charge par la Région Wallonne, le ratio de solvabilité s'établit à 72 %

D. Bilan

Le total du bilan s'élève à 333.298.626 EUR au 31 décembre 2021 contre 327.971.745 EUR pour l'exercice précédent.

ACTIF	2021	2020	2019
Immobilisations incorporelles	209.648	202.623	196.912
Immobilisations corporelles	146.149.319	140.571.751	136.531.614
Immobilisations financières	5.644.688	5 280 407	5.291 779
Créances à plus d'un an	80.670.365	77.815.335	78.768.748
Stocks et commandes en cours d'exécution	38 468.239	41 613.858	43.371 724
Créances à un an au plus	29 281.510	28 367.001	31.363 202
Placements de trésorerie	13.353.645	23.629.716	16.780.731
Valeurs disponibles	18.365.473	7.881.972	15.278.082
Comptes de régularisation	1 155.739	2 609.082	2.526 234
TOTAL DE L'ACTIF	333.298.626	327.971.745	330.109.026

PASSIF	2021	2020	2019
Fonds propres	181.751.170	162.340.402	160.600 603
Provisions et impôts différés	1.740.507	1.580.306	1.927.936
Dettes	149.806 949	164 051.037	167.580 487
TOTAL DU PASSIF	333.298.626	327.971.745	330.109.026

E. Structure de l'organisation

L'actionnariat de la SPI est composé pour 93,05 % de capitaux souscrits par la Province de Liège, pour 6,69 % par l'ensemble des communes de la province de Liège et pour 0,26% par d'autres institutions publiques

F. Plan financier pluriannuel et lignes de développement

Le 17 décembre 2019, l'Assemblée générale ordinaire approuvait le plan stratégique pour les années 2020 à 2022

Ce plan stratégique se structurait par les 5 axes suivants

1. Développer des solutions d'implantation qui répondent aux besoins des entreprises, en cohérence avec les mutations économiques et environnementales.
2. Développer des solutions de services innovantes et attractives pour les entreprises
3. Devenir le principal partenaire prospectif et opérationnel pour les associés.
4. Entrer en transition, vers un modèle d'économie circulaire, qui vise à recycler le territoire
5. Devenir une organisation agile, attractive, innovante

De ce plan stratégique, découlaient les budgets suivants représentant le résultat projeté de l'année concernée :

	2020	2021	2022	TOTAL
BUDGETS MISSIONS CLASSIQUES	795.344	-553.079	459.152	701.417
BUDGETS ACTIONS PLAN STRATEGIQUE	-1.284.250	-1.054.838	-542.605	-2.881.693
CUMUL DES BUDGETS	-488.906	-1.607.917	-83.454	-2.180.277
BUDGETS REVISES*		-687.538	-349.274	
RESULTATS AVANT IMPOTS	1.518.842	2.203.631		3.722.473

*Au-delà de l'exercice budgétaire triennal du plan stratégique, les services SPI élaborent un budget annuel révisé et validé par le Conseil d'Administration au début de chaque exercice

Pour l'année 2021, les interventions des communes et de la Province de Liège sont conformes aux paragraphes suivants de l'article 21 des statuts soit :

« Le Conseil d'Administration fixe chaque année, au plus tard dans le mois d'octobre précédant l'exercice, le montant de la cotisation exigée des communes membres et de la Province à titre de contribution aux frais de fonctionnement de la société. L'absence de décision entraîne d'office l'application du taux en vigueur durant l'exercice précédent. La quote-part de chaque commune est déterminée sur base du nombre d'habitants au trente et un décembre de l'année qui précède l'exercice auquel la cotisation se rapporte.

En aucun cas, la cotisation des communes ne peut dépasser NONANTE SEPT CENTS (0,97 euros) par habitant, montant à indexer sur base de l'index des prix de détail publié par le SPF Economie, PME, Classes Moyennes pour le mois d'août deux mille six.

Les communes membres inscrivent chaque année à leur budget le montant fixé par le Conseil d'Administration

La cotisation de la Province est au moins équivalente à celle des Communes. En outre, chaque année, la Province participera à l'augmentation du capital pour un montant au moins égal à sa cotisation. Le cas échéant, la Province peut anticiper cette obligation en souscrivant d'avance les augmentations du capital dues pour les années suivantes ; dans ce cas, les montants seront calculés sur la base des circonstances prévalant durant l'année de l'anticipation. »

G. Organigramme fonctionnel

Voir annexe.

H. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Conformément à l'article 36 du Code des sociétés et Associations, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Selon cette évaluation, il n'existe pas d'incertitudes ou risques particuliers mis à part les risques inhérents directement à son activité. Les principes de prudence ont été appliqués et les provisions nécessaires à assurer une image fidèle ont été comptabilisées à fin 2021.

II. DONNÉES IMPORTANTES SURVENUES APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

III. INDICATION DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant

IV. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant

V. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ

Sans objet

VI. INDICATIONS EN CAS DE PERTE REPORTÉE OU DE PERTES DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

Sans objet

VII. AUTRES INFORMATIONS QUI DOIVENT ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Néant

VIII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

Liège, le 17 mai 2022.



ERIC WAUTPHENNE
Président

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
CHARGÉS DE RELATIONS
CLIENTS PRIVÉS
Laurence SLANGEN
CLIENTS PUBLICS
Magali RIFFON
Gestionnaire demandes entrantes
Sabine TOUSSAINT

DIRECTION GENERALE
DIRECTEUR GÉNÉRAL : CÉDRIC SWENNEN
Conseiller à la Direction générale : Damien ARNOULD
Responsable Marketing Stratégique : Frédérique HOPPELER
Chargé de relations publiques : Pierre CASTELAIN
Attachées adjointes : Denise CHABOT – Muriel STEIMETZ

Gérante CITW : Nicole TASSIAUX

ORGANIGRAMME
22/03/2022

DIRECTION ORGANISATION : CATHERINE COLLETTE
CHEF DE SERVICE RH : INGRID KUBELIC

Ressources Humaines
Coordinateur amélioration continue : Katia VISSE
SIPPT : Anne DA COL
Coordinateur RH : Aurore DEBATTICE
Gestionnaire Formation : Françoise MUSTY
Assistante : Virginie HONHON

Communication
Appui communication : Julie BUCHET
Gestionnaire Image : Christine VILLERS

Accueil et organisation
Gestionnaires administratives accueil et réception
Natalia BARTODZIEJ – Gulsun KIZILTAS

DIRECTION BUSINESS SHAKERS : CATHERINE COLLETTE

Business shakers
Aylin COLDU
Olivier COPETTE
Pierre-yves DEBLIQUY
Maryse DEGRAEN
Isabelle KRUYTS
Benjamin SERVAIS
Gestionnaire administrative : Christelle COLLINET

DIRECTION FINANCES / JURIDIQUE : LAURENCE SIMON

Finances
Contrôleur de gestion : Stéphane DEGUELDRE
Responsable financier : André ERNST
Responsable financier adjoint : Sonia COLABELLA
Comptables : Lisette JOLLY – Corinne JURDAN - Angélique NYIRAMUGEYO
Gestionnaire administrative : Lisette MEUNIER

Juridique
Juriste marchés publics et contentieux : Pierre RIPET
Juriste : Bernard TIHON
Juriste – DPO : Philippe PARTOUNE
Coordinateur marchés publics : Sophie LEBURTON
Gestionnaire marchés publics : Joëlle BURTON

Instances
Gestionnaire Instances : Valérie GEELEN

Payroll
Juriste Responsable de la gestion administrative du personnel: Aurélie RENERS
Gestionnaire administrative Payroll : Anne DETHIER

POLE IMPLANTATIONS ET SERVICES
DIRECTEUR ADJOINT : FABIENNE LOISEAU
CHEF DE SERVICE : CLAIRE DUMOULIN

Park Managers
Pauline ARCHAMBEAU
Xavier ORY
Laurent VERSIN

Site Manager
Simon DETHIER

Stock Manager
Nicolas GAMBETTE

Animateur Communauté Val Benoit
Sacha MUNAUT

Coordinateur de projets de services Bas Carbone
Thierry BODSON

Coordinateur de projets de services dans les PAE
Pascal CAVELIER

Coordinateur ventes
Danielle PREGARDIEN
Coordinateur adjoint actes et service après-vente
Gisèle HANNECART

Cartographe intégrateur de données - géomètre
Alex SCOHIER

Gestionnaire archivage cartographie
Claude VANDEREYCKEN

Gestionnaires administratives
Audrey BOURGEOIS
Nancy KERFF
Nancy ORBAN
Aurélie WERNIMONT

POLE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
DIRECTEUR ADJOINT : SOPHIE DE CLERCK
CHEF DE SERVICE : MONIQUE JADIN

Projets
Coordinateurs de projets
Florence BREVERS
Sophie COMBLIN
Anne DA COL
Valérie D'ORIO
Anne DEHOUX
Julien GERMAY
Lydia GUISSSET
Fabienne HENNEQUIN
Anouk HERBIET
Jérémy HULS
Julien LENTZ
Christophe LECLERCQ
Virginie LEJEUNE
Vincent PECHEUX
Charlotte PIERSON
Bernard REUL
Laurence SIMON
Eric VIDAL

Coordinateur de chantiers
Michel Tillmann

Patrimoine
Responsables de patrimoine
Anne-Laurence BISSCHOPS
Denis JOSSE
Lionel LEMAÎTRE
Gestionnaire technique
Christophe KEYEN
Ouvrier du patrimoine
Jérôme GERLAC

Gestionnaires administratives
Danuta KESCH
Séverine LEKEU
Sandrine LEMANS
Anne MARTINI
Anne SWAAB

Assistante
Rita NAZARIO

POLE INFORMATIQUE

Informatique
Responsable du système d'informations
Marc BROCHA
Chef de projet IT
Thierry MEESEN
Responsable parc informatique, technique et helpdesk
Xavier LEMMENS
Architecte d'intégration
Simon MARTIN

Gestionnaire administrative
Carine WASTERLAIN

POLE ETUDES ET DATA
DIRECTEUR ADJOINT AD INTERIM: FRÉDÉRIC LENOIR

SMART Référent
Fabienne ROBERTI

Etudes
Analystes
Benoît COLLET
Perrine DETHIER
Véronique DEVALERIOLA
Céline GOFFIN
Nathalie GYSELINX
Thomas LORQUET
Vincent MARINELLI

Analyste adjointe
Françoise LAMBERT

Gestionnaire administrative
Carine WASTERLAIN

Assistante
Carine CLAESEN

Rapport de rémunération

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0204.259.135
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	SPI
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	8
Bureau exécutif	20 (dont 18 rémunérés)
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit³	1
Comité de secteur #1⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Bureau Exécutif et du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	HAUTPHENNE Eric	28.100,66	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décisions de l'AGO du 17 novembre 1995, 27 juin 2001, 24 juin 2008, 29 juin 2018 et du 17 décembre 2019	Néant	95% (séances Bureau Exécutif) 100% (séances Conseil d'Administration)
Vice-Présidente	FIRQUET Katty	21.541,74	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décisions de l'AGO du 17 novembre 1995, 27 juin 2001, 24 juin 2008, 29 juin 2018 et du 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif) 88% (séances Conseil d'Administration)

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Administrateur Membre du Conseil d'Administration	BAUMGARTEN Werner	435,26	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542= 0 € 0 km à € 0,3707= 0 € Jetons de présences : 2 jetons à € 217,63= 435,26	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	25%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	BENVEGNA Grégory	1.776,14	Remboursement frais de déplacement : 12 km à € 0,3542 = 4,25€ 48 km à € 0,3707 = 17,80 € Jetons de présences : 5 jetons à € 217,63 = 1.088,15 3 jetons à € 221,98= 665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de rémunération	BENVEGNA Grégory	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	CLOSE Jean-François	1.809,20	Remboursement frais de déplacement : 30 km à € 0,3542= 10,63 € 120 km à € 0,3707= 44,48€ Jetons de présences : 5jetons à € 217,63 =1.088,15 3 jetons à €221,98 = 665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DEL COURT René	1.912,07	Remboursement frais de déplacement : 86 km à € 0,3542 = 30,46 € 344 km à € 0,3707= 127,52€	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

			Jetons de présences : 5 jetons à € 217,63 =1.088,15 3 jetons à € 221,98 = 665,94€	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DESIRONT Pascale (Depuis le 16/11/2021)	515,14	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542 = 0 192 Km à 0,3707 =71,18 Jetons de présences : 0 jeton à € 217,63 = 0 2 jetons à €221,98 = 443,96	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	ERNST Serge	1.809,20	Remboursement frais de déplacement : 30 km à € 0,3542 = 10,63 € 120 Km à 0,3707 =44,48€ Jetons de présences : 5 jetons à € 217,63 = 1.088,15 3 jetons à €221,98 = 665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	ERNST Serge	0	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542 = 0 € 0 km à € 0,3707 = 0€ Jetons de présences : 0 jeton à € 217,63= 0 €	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	FABRIS Gianni	1.595,12	Remboursement frais de déplacement : 40km à € 0,3542 = 14,17€ 120 km à € 0,3707= 44,49 € Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	88%

			4 jetons à € 217,63 = 870,52 3 jetons à € 221,98 = 665,94	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	FABRIS Gianni	3.963,74	Remboursement frais de déplacement : 40km à € 0,3542= 14,17€ 40 km à € 0,3707= 14,83 € Jetons de présences : 14 jetons à € 217,63 = 3.046,82 4 jetons à €221,98 = 887,92	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	95%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	FORET Gilles	871,05	Remboursement frais de déplacement : 1,5 km à € 0,3542= 0,53 € 0 Km à € 0,3707 = 0 Jetons de présences : 4 jetons à € 217,63 = 870,52 0 jeton à €221,98=0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	50%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	FORET Gilles	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GANSER Romain	4.018,04	Remboursement frais de déplacement : 80 km à € 0,3542 = 28,33€ 160km à € 0,3707 = 59,32 € Jetons de présences :	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	95%

			15 jetons à € 217,63 =3.264,45 3 jetons à € 221,98=665,94€			
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	GANSER Romain	1.437,47	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542 = 0 320km à € 0,3707 = 118,64 € Jetons de présences : 3 jetons à € 217,63 = 652,89 3 jetons à € 221,98=665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	GELDOF Julie	1.790,81	Remboursement frais de déplacement : 20 km à € 0,3542 = 7,08€ 80 km à € 0,3707 = 29,64 € Jetons de présences : 5 jetons à € 217,63 = 1.088,15 3 jetons à € 221,98=665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	GUCKEL Irwin	1.338,96	Remboursement frais de déplacement : 0Km à 0,3542= 0 66 km à € 0,3707= 24,48 Jetons de présences : 4 jeton2 à € 217,63 = 870,52 2 jetons à € 221,98=443,96	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLARD Luc	1971,72	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542= 0 € 0 km à € 0,3707 = 0 € Jetons de présences : 6 jetons à € 217,63 = 1.305,78 3 Jetons à € 221,98=665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	45%

Administrateur Membre du Conseil d'Administration	GILLARD Luc	435,26	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542= 0 € 0 km à € 0,3707 = 0 € Jetons de présences : 2 jetons à € 217,63 = 435,26	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	25%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	LANDAUER Nathalie	1.692,61	Remboursement frais de déplacement : 85 km à € 0,3542 = 30,11 340km à € 0,3707 = 126,04 Jetons de présences : 4 jetons à € 217,63 = 870,52 3 Jetons à € 221,98=665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	88%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	LANDAUER Nathalie	0 (Jeton versé pour le Conseil d'administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542 = 0 € 0 km à € 0,3707 = 0€ Jetons de présences : 0 jeton à € 217,63= 0 0 jeton à € 221,98=0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	LEBEAU Caroline	1.436,15	Remboursement frais de déplacement : 80 km à € 0,3542= 28,34 240 km à € 0,3707= 88,98 Jetons de présences : 3 jetons à € 217,63 = 652,89 3 jetons à € 221,98=665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	75%
Administrateur	LEFEVRE Raphael (Jusqu'au 29/06/2021)	217,63	Remboursement frais de déplacement : 0 km à € 0,3542 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	25%

Membre du Conseil d'Administration			0 km à € 0,37074= 0 Jetons de présences : 1 jeton à € 217,63 =217,63 0 jetons0 à € 217,63=0	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	LEFEVRE Raphael (Jusqu'au 29/06/2021)	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	MEURENS J.C.	1.871,64	Remboursement frais de déplacement : 64 km à € 0,3542=22,66 256 km à € 0,3707 =94,89 Jetons de présences : 5 jetons à € 217,63 = 1.088,15 3 jetons à €221,98=665,94	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	MEURENS J.C.	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	NYSSSEN Didier	1.630,36	Remboursement frais de déplacement : 67 km à € 0,3542 = 23,73 201 km à € 0,3707 =74,52 Jetons de présences : 5 jetons à € 217,63 = 1.088,15	Code de la démocratie locale, Art. L.5311 Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	88%

Mandats détenus par la SPI et dont les représentants ne sont pas administrateurs

Nom + Prénom	Entité	Type de mandat	Rémunération brute
VANDEBOSCH Jacques	SORASI	Président	309,85 €
DEMEZ François	SIDECO	Administrateur du 15/06/2021 au 31/12/2021	Rémunéré à la structure SPI : 795,26 euros pour 2021
ARNOULD Damien	Wallonie Développement Signum	Administrateur suppléant Administrateur	Non rémunéré Non rémunéré
MESTREZ Julien	SORASI	Administrateur	309,85 €
SERVAIS Benjamin	GIE PROMOTION ACEC	Administrateur	Néant
SERVAIS Benjamin	URBEO COMMERCE	Administrateur	Néant
COLDU Aylin	Liege Euregio Meuse Rhin	Administrateur	Néant

Annexe au rapport de rémunération-ART. L.5311-1§10

Fiche récapitulative annuelle 2021 reprenant les montants versés au Président et Vice-Président et leur justification pour chaque mois

	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
HAUTPHENNE Eric Président	2.486,79	2.486,79	2.486,79	2.486,79	2.486,79	1.865,09	2.486,79	2.486,79	2.486,79	2.536,50	1.268,25	2.536,50
	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 3 séances sur 4	Pas de séance	Pas de séance	Présent à 4 séances sur 4	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 1 séance sur 2	Présent à 4 séances sur 4

	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut	Brut
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
FIRQUET Katty (Vice-présidente)	1.865,09 Présent à 3 séances sur 3	1.865,09 Présent à 3 séances sur 3	1.865,09 Présent à 2 séances sur 2	1.865,09 Présent à 2 séances sur 2	1.865,09 Présent à 2 séances sur 2	1.865,09 Présent à 4 séances sur 4	1.865,09 Pas de séance	1.865,09 Pas de séance	1.865,09 Présent à 4 séances sur 4	1.902,37 Présent à 3 séances sur 3	951,19 Présent à 1 séance sur 2	1.902,37 Présent à 4 séances sur 4

Rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction 2021 ainsi que sur la politique globale de la rémunération

Considérant le nouveau texte de l'article L-1523-17 du CDLD, le Comité de rémunération doit procéder à un examen de la pertinence de rémunérations et avantages pour l'année 2021.

Examen de la pertinence des rémunérations :

- Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2021 liée à la fonction de Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Président d'une intercommunale de la taille de la SPI.
- Vice-Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2021 liée à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Vice-Président d'une intercommunale de la taille de la SPI.
- Membres du Bureau Exécutif : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2021 liée à la fonction de membre du Bureau Exécutif ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1 du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de membre du Bureau Exécutif d'une intercommunale de la taille de la SPI.
- Administrateur : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2021 ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-4, L-5311-1 du CDLD. Ces montants sont proportionnés aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction d'administrateur d'une intercommunale de la taille de la SPI.
- Fonctions de direction : les rémunérations des agents de la SPI, en ce compris les titulaires de fonctions de direction, sont fixées dans un barème intégré au statut pécuniaire et administratif et largement inspiré de celui applicable aux agents du Service Public de Wallonie. Ces rémunérations restent donc modérées ; à titre d'illustration, la rémunération du Directeur Général reste très largement en-deçà des limites qui sont imposées au titulaire de la fonction dirigeante locale par la nouvelle annexe 4 du CDLD. Ces rémunérations sont donc proportionnées à la charge de travail des fonctions de direction.

En conclusion, le Comité de Rémunération considère globalement que la politique de la SPI en matière de fixation des indemnités de fonction attribués aux membres de l'organe restreint de gestion, jetons de présence attribués aux administrateurs et rémunérations des titulaires des fonctions de direction en 2021 est restée conforme aux dispositions légales applicable et proportionnée à la charge de travail.

Rapport de rémunération 2021 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom et Prénom	Fonction	Rémunération brute annuelle totale
HAUTPHENNE Eric	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	28.100,66
FIRQUET Katty	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	21.541,74
BAUMGARTEN Werner	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	435,26
BENVEGNA Grégory	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.776,14
CLOSE Jean-François	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.809,20
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.912,07
DESIRONT Pascale	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	515,14
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.809,20
FABRIS Gianni	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	5.558,86
FORET Gilles	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	871,05
GANSER Romain	Administrateur	5.455,51

	Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	
GELDOF Julie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.790,81
GILLARD Luc	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	2.406,98
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.338,96
LANDAUER Nathalie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.692,61
LEBEAU Caroline	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.436,15
LEFEVRE Raphael	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	217,63
MEURENS J.C.	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.871,64
NYSSSEN Didier	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	1.630,36
VANDEBURIE Julien	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.772,47
	Total général	83.942,44

DETAIL DES PARTICIPATIONS DETENUES AU 31-12-2021 PAR LA SPI DANS D'AUTRES ORGANISMES

DU TIHANGE	100	50	5.000,00	100,00%
SORASI SA	200	248	49.600,00	40,00%
GIE TRILOGIPORT			10.000,00	33,33%
LSP1	3.675	100	367.500,00	49,00%
SWDE SCRL	204.973	25	5.124.325,00	0,41%
ECETIA FINANCES SCRL	267	409	109.203,00	0,94%
SIDECO SCRL	25	74,368	1.859,20	1,96%
Wallonie développement SCRL	5	1.000	5.000,00	12,50%
AIHM C/O IGRETEC	1	6,2	6,20	
URBEO COMMERCE SCRL	1	1.000	1.000,00	0,33%
NOVACITIS	50	100	5.000,00	1,07%
IMIO SCRL	1	3,71	3,71	
CERWAL	10.000	2	1.500,00	7,50%

Liège, le 17 mai 2022.

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges pour l'année 2021

<u>NOM SOCIETE</u>	<u>MODE DE PASSATION DES MARCHES</u>
ABAKUS	Adjudication ouverte
AB TECH	Marché conjoint
ACCESS SYSTEMS	Procédure négociée sans publicité
ARCADIS	Adjudication ouverte
AG ENVIRONNEMENT	Adjudication ouverte
AU RYTHME DES SAISONS	Adjudication ouverte
BDO	Procédure négociée sans publicité
BELGO FACILITY	Adjudication ouverte
BERGER PIERRE	Procédure négociée sans publicité
BERNARD CONSTRUCTION	Adjudication ouverte
CHARLIER NUMELEC	Adjudication ouverte
COFELY SERVICES	Adjudication ouverte
COLLARD GEORGES	Adjudication ouverte
DELTA THERMIC	Adjudication ouverte
DUCHENE EIFFAGE	Adjudication ouverte
FRANKI	Adjudication ouverte
G4S SECURE SOLUTIONS	Procédure négociée sans publicité
GALERE	Adjudication ouverte
GEOSOLUTION	Procédure concurrentielle avec négociation
GESPLAN	Adjudication ouverte
GIM	Procédure négociée sans publicité
GROVEN +NV	Adjudication ouverte
INTPACT BELGIUM	Procédure négociée sans publicité
KONE BELGIUM SA	Adjudication ouverte
KS SEPPI	Adjudication ouverte
LAMELEC	Adjudication ouverte
LA NICHE	Procédure négociée sans publicité
LAURENTY	Procédure négociée sans publicité
LAURENTY ESPACES VERTS	Adjudication ouverte
LEM INTERIM	Procédure négociée sans publicité
NELLES FRERES	Adjudication ouverte
O'BURO	Procédure négociée sans publicité
PHD	Procédure négociée sans publicité
PROGRESS CONSULTING	Procédure négociée sans publicité
REAR WINDOW	Procédure négociée sans publicité
SBS ENVIRONNEMENT	Adjudication ouverte
SEGEFA	Procédure négociée sans publicité
SITEREM	Adjudication ouverte
SOCOGETRA EXELIO	Procédure négociée sans publicité
STOOLINK SA	Procédure négociée sans publicité
TIF	Adjudication ouverte
TRTC BONFOND	Procédure négociée sans publicité
VIRAGE	Adjudication ouverte
VRANCKEN	Adjudication ouverte

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
SPI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SPI (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SPI durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 333.298.626 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2.254.182 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

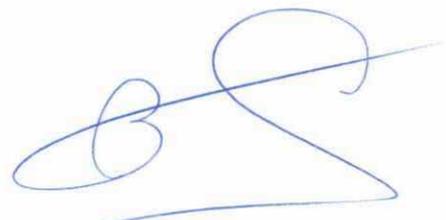
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 17 mai 2022



Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par



Stéphane RATY
Réviseur d'entreprises